

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Compte-rendu du Conseil Municipal
du mardi 20 Février 2018 à 18h30

Présents : Mr Pascal Lagarrigue – Maire
Mme Christiane Labrousse, Mrs Maurice Eyzat, Julien Boris adjoints
Mmes Patricia Lamagat, Isabelle Tersou
Mrs Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha

Excusés représentés :

Mme Stéphanie Roussies par Mme Christiane Labrousse
Mme Nathalie Brunet par Mr Laurent Raffy
Mme Muriel Cazard par Mme Patricia Lamagat
Mr Daniel Mack par Mr Julien Boris

Excusé : Mr Firmin Ferrandery

Absente : Mme Sonia Soulhol

Ordre du jour :

- 1 - Approbation des comptes-rendus du conseil municipal du 14 décembre et du 27 décembre 2017
- 2 - Vote du compte de gestion 2017, du compte administratif 2017, et de l'affectation du résultat
 - Commune
 - Service assainissement
 - Lotissement les Prés de Lascol
- 3 - Site internet de la commune
- 4 - Informatique secrétariat mairie
- 5 - Fête 2018 : feu d'artifice
- 6 - CAUVALDOR :
 - Cheminement "doux" : présentation du projet
 - Référent social à désigner
 - Ciné belle étoile 2018 : candidature à présenter
- 7 - Lycée et Collège de St-Céré : demandes de subventions pour voyages
- 8 - Travaux des commissions
- 9 - Augmentation du loyer du logement n°2 de l'ancienne école de Crayssac
- 10 - Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Tersou

1. Approbation des comptes-rendus des cm du 14 décembre et du 27 décembre 2017

Les comptes-rendus des conseils municipaux des 14 et 27 décembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Mr le Maire souhaiterait que le Compte-rendu des Tours 2017 reprenant l'ensemble des comptes-rendus de l'année soit distribué dans les meilleurs délais.

2. Vote du compte de gestion 2017, du compte administratif 2017 et de l'affectation du résultat 2017

Mr le Maire présente à l'assemblée les différents budgets dont les résultats sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

- pour la commune :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		243 285.44		646 307.83		889 593.27
Opérations exercice	87 301.00	115 089.92	588 226.39	713 563.44	675 527.39	828 653.36
Total	87 301.00	358 375.36	588 226.39	1 359 871.27	675 527.39	1 718 246.63
Résultat de clôture		271 074.36		771 644.88		1 042 719.24

- Mr le Maire fait voter le compte de gestion établi par le Trésorier de la collectivité.
→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**
- Comme le prévoit la loi, Mr le Maire quitte la salle et laisse le doyen mettre au vote le compte administratif.
→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**
- **Aucune affectation de résultat de la section de fonctionnement n'étant nécessaire, l'excédent est repris en totalité sur cette section.**

- pour le lotissement Les Prés de Lascol :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			508 121.49		508 121.49	
Opérations de l'exercice	794 118.90	794 118.90	709 964.44	782 294.46	1 504 083.34	1 576 413.36
TOTAUX	794 118.90	794 118.90	1 218 085.93	782 294.46	2 012 204.83	1 576 413.36
Résultat de clôture			435 791.47		435 791.47	

- Mr le Maire fait voter le compte de gestion établi par le Trésorier de la collectivité.
→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**
- Comme le prévoit la loi, Mr le Maire quitte la salle et laisse le doyen mettre au vote le compte administratif.
→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**
- **La section de fonctionnement ne disposant pas d'excédent pour couvrir le déficit d'investissement, aucune affectation n'est possible.**

- pour le service assainissement :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		94 179.13		476 783.54		570 962.67
Opérations exercice	5 253.49	24 547.34	67 199.97	97 071.11	72 453.46	121 618.45
Total	5 253.49	118 726.47	67 199.97	573 854.65	72 453.46	692 581.12
Résultat de clôture		113 472.98		506 654.68		620 127.66

- Mr le Maire fait voter le compte de gestion établi par le Trésorier de la collectivité.
→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**
- Comme le prévoit la loi, Mr le Maire quitte la salle et laisse le doyen mettre au vote le compte administratif.
→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**
- **Aucune affectation de résultat de la section de fonctionnement n'étant nécessaire, l'excédent est repris en totalité sur cette section.**

3. Site Internet de la commune

Mr le Maire informe l'assemblée que le contrat du site internet avec le fournisseur « Réseau des communes » est arrivé à échéance. Cet outil ne donnant pas entière satisfaction (site peu convivial, arborescence figée, frais d'hébergement onéreux), il est proposé de changer de prestataire et de faire appel à l'entreprise Indy System pour un coût de 2 990,00 € H.T. comprenant la conception du site et la formation des personnes amenées à l'alimenter. Une page pourra, par ailleurs, être mise à disposition des associations communales.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

4. Informatique secrétariat mairie

Mr le Maire informe qu'un poste informatique du secrétariat est hors d'usage et que le système de sauvegarde n'est pas satisfaisant. Un devis a été demandé à la société Indy System qui propose un nouveau poste, la mise à jour du système d'exploitation et un système de sauvegarde avec la mise en place d'un serveur. Cette prestation est évaluée à 3 749,00 € H.T.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

5. Fête 2018 : feu d'artifice

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'un nouveau bureau du Comité des fêtes a été constitué en fin d'année 2017. Mme Sandrine JAMMES, nouvelle présidente, est venue avec des membres du bureau, nous présenter les manifestations envisagées pour l'année 2018.

Concernant l'organisation de la fête, il a été proposé que la commune prenne directement en charge les feux d'artifice plutôt que de verser une subvention de fonctionnement au comité des fêtes, sa situation financière saine, disposant de marges de manœuvre suffisantes pour programmer la fête votive suivante ne justifiant pas de bénéficier de subvention d'équilibre.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord de principe pour payer directement l'artificier à hauteur de 1 800 €.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

6. CAUVALDOR :

- Cheminement « doux » : présentation du projet

Mr le Maire rend compte des travaux de la commission voirie qui propose de mettre en place des cheminements doux, c'est-à-dire des aménagements piétonniers sur les routes à fort passage.

Mr Eyzat, qui a participé aux travaux de cette commission, propose d'aménager une partie de l'avenue du Général de Gaulle, à partir du rond point de l'Europe jusqu'à l'entrée de la Zone Actipole.

Un aménagement piétonnier pourrait aussi être envisagé pour la rue des écoliers et l'avenue Jean Lurçat.

La prochaine réunion de la commission sur ce sujet aura lieu le jeudi 1^{er} mars.

- Référent social à désigner

Dans le cadre de la thématique SOCIAL-SOLIDARITE, la communauté de communes CAUVALDOR souhaite créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) avec deux grands volets d'intervention, l'un pour les personnes âgées et l'autre pour la précarité. Pour ce dernier volet, la communauté de communes demande à chaque collectivité de désigner un référent social, personne qui sera en lien direct avec les administrés.

Un appel à candidature est lancé pour cette fonction, le référent pouvant ne pas être un élu.

- Ciné belle étoile 2018 : candidature à présenter

Mr le Maire informe l'assemblée que les séances de Ciné Belle Etoile sont reconduites cette année et sont même proposées à certains types d'associations. Il précise qu'une séance coûte 1000 €, la communauté de communes prenant à sa charge la moitié de cette somme.

Cette manifestation étant appréciée, la commune se porte candidate et proposera cette année au Comité des Fêtes d'organiser cette manifestation autour d'une soirée animation ou repas.

7. Lycée et Collège de St-Céré : demandes de subventions pour voyages

Des demandes de subventions ont été formulées par :

- le lycée Jean Lurçat pour un voyage dans les Pyrénées pour un 1 élève de Saint-Laurent
- le collège Jean Lurçat pour un voyage en Ecosse pour 14 élèves de Saint-Laurent.

Comme les fois précédentes, il est décidé d'attribuer 30 € par élève pour le voyage dans les Pyrénées.

Pour le voyage en Ecosse, Il est proposé de verser 40 € par élève en raison du prix plus conséquent du voyage.

La subvention sera versée « au pot commun » et viendra donc diminuer la participation de toutes les familles et pas seulement de celles de Saint-Laurent, puisque chaque commune accorde librement sa participation. Les membres du conseil municipal regrettent cet état de fait sachant que des communes ne répondent jamais favorablement à ce type d'aides.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

8. Travaux des commissions

- Commission des finances : une réunion sera programmée afin de préparer les budgets primitifs de 2018 de chaque service.

Mr le Maire détaille les différents projets à inscrire au budget qui seraient déjà proposés pour 2018 :

ECOLE :

- Changement du bloc de la porte d'entrée et de la baie vitrée et mise en place d'un visiophone.
- Mr Eyzat fait part de la demande des agents de l'école qui souhaiteraient qu'une solution soit trouvée par rapport à la terre aux pieds des arbres de la cour avec, par exemple, un habillage en pelouse synthétique ou des caillebotis.

Mr Boris Julien propose de refaire le revêtement de la cour des maternelles.

Mr le Maire profite du sujet de l'école pour informer qu'il ne devrait pas y avoir de suppression de postes d'enseignants à la rentrée prochaine.

HALLE :

Mr le Maire propose d'équiper le pourtour de la halle de bâches amovibles, qui permettraient son utilisation même par mauvais temps. Des devis seront demandés.

ATELIER MUNICIPAL :

L'idée d'acheter une remorque est de nouveau évoquée ; elle l'avait déjà été lorsque le camion poids lourd avait été vendu.

VOIRIE :

Les routes prévues dans le cadre de la programmation de CAUVALDOR sont le chemin des Béquenques (reliquat 2017), la route touristique (reliquat 2017), et celle de Costerousset (programmation 2018).

DIVERS :

L'aménagement de l'avenue Jean Lurçat sera à inscrire au budget ainsi qu'éventuellement, l'achat de la partie du terrain jouxtant le cimetière si la négociation avec les propriétaires, Mr et Mme Inchausti, aboutit.

Lotissement les Prés de Lascol : le panneau publicitaire est à refaire.

Des participations sont à prévoir au budget pour les bassins de surinondations. L'utilité de ces bassins est questionnée suite aux épisodes de forte pluie que nous avons connus. Les erreurs de conception du cabinet d'études sont rappelées ; nous attendons que des solutions nous soient proposées.

Mr le Maire invite les conseillers à faire part de leurs idées en matière de projets d'investissement.

9. Augmentation du loyer du logement 2 de l'ancienne école de Crayssac

Actuellement le prix en vigueur est de 321,11 €, ce qui est très faible pour un T3.

Une demande a été faite auprès de la Direction Départementale des Territoires afin de dénoncer la convention signée en 1999 lors des travaux de réhabilitation et qui, en regard de l'attribution de subventions bonifiées, impliquait des loyers très bas.

Mr le Maire propose d'augmenter le tarif du loyer à la somme de 350 €.

Le logement a été rafraîchi par les agents techniques, il est maintenant disponible à la location.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

10. Questions diverses :

Déchets verts : ramassage 2018

Il est rappelé que ce service gratuit est très apprécié des Saint-Laurentais. Néanmoins des abus sont trop souvent constatés (énormes quantités, bacs ou fagots trop lourds, conteneurs laissés à la pluie et pleins d'eau...) et nous amènent à nous questionner sur la pérennité de ce service qui mobilise fortement les agents.

Un rappel des règles d'enlèvement des déchets verts sera, dans un premier temps, adressé à chaque administré ne respectant pas les conditions d'enlèvement.

Mme Patricia Lamagat signale à nouveau un stationnement gênant rue de Gary. Peut-être faudrait-il en venir à alerter la gendarmerie, des panneaux d'interdiction de stationner ayant été mis en place.

Mme Christiane Labrousse évoque la nécessité de drainer le cimetière et rappelle que des drains s'imposent également au niveau de l'église.

Mr le Maire a été sollicité par le Club de pétanque qui souhaiterait un meilleur éclairage du boulodrome par rapport à l'organisation des concours. L'ajout de projecteurs sur les pylônes existants ou l'installation de nouveaux pylônes va devoir être étudié.

Mme Labrousse indique que le Plan Communal de Sauvegarde nécessite une mise à jour des noms des personnes référentes.

Dates à retenir :

- Le 09/03 : une invitation à la présentation du PADD PLUi-H a été adressée par la communauté de communes CAUVALDOR à tous les élus.

- Deux formations des élus sont proposées par l'Association des Maires de France du Lot :
 - le 16/03 sur l'organisation de manifestations sur le territoire communal,
 - le 13/04 sur les procédures administratives et judiciaires.

Fin de séance : 21h30.

Vu le Maire,
Pascal LAGARRIGUE